



Conseil d'État
Staatsrat

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

RÉPONSE À L'INTERPELLATION

Auteur	Groupe Les Verts, par le député Emmanuel Revaz
Objet	Les domaines agricoles de l'Etat sont-ils exemplaires pour la promotion de la biodiversité ?
Date	07.06.2022
Numéro	2022.06.243

Les quatre domaines agricoles que compte le Service de l'agriculture (SCA) ont tous pris des mesures en faveur de la biodiversité. Ils respectent les bases légales et en particulier les prestations écologiques requises pour les paiements directs.

- 1. Quelle sont les parts de surfaces de promotion de la biodiversité sises dans la surface agricole utile pour chacun des domaines agricoles de l'Etat (Production animale, Domaine arboricole et maraîcher, Domaine viticole) ?**
- 2. Quelles sont les parts de surfaces de promotion de la biodiversité de qualité 2 et de surfaces mises en réseau ?**

Le domaine en production animale de Viège est particulièrement riche en biodiversité avec 76 % de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) presque toutes mises en réseau et une très forte majorité de celles-ci présente une grande valeur floristique. Le domaine en production animale de Châteauneuf compte près de 10 % de SPB, dont certaines ont aussi une haute valeur floristique. Les domaines en arboriculture et en viticulture ont de grandes surfaces steppiques et des vaques riches en espèces.

De plus, les domaines ont installé de nombreuses structures assurant un habitat de substitution pour plusieurs espèces dont certaines rares ou menacées, telles que des haies, des tas de pierres, des nichoirs, des murs en pierres sèches, des arbres isolés, des conservatoires de variétés autochtones, etc. Les domaines ont aussi mis en place des parcelles de démonstration composées des divers types de SPB.

- 3. Où se situent ces différentes parts par rapport aux valeurs moyennes cantonales ?**

En Valais, la part des SPB sur la SAU est de 40 %, celle des SPB de qualité est de 19 % et la part des surfaces mise en réseau sur la SAU est de 30 %. Elles sont particulièrement élevées en comparaison avec les autres cantons. Ces valeurs sont non seulement dues à la richesse naturelle du Canton mais aussi à l'engagement des agriculteurs ainsi qu'à la forte implication du Service de l'agriculture dans la promotion de la biodiversité pour l'ensemble du Valais, suite à la réforme des paiements directs en 2014.

- 4. Quelle est la stratégie du Canton en matière de promotion de la biodiversité sur ses propres domaines agricoles, notamment en matière d'essai, d'innovation et d'exemplarité ?**

La stratégie des domaines est orientée sur les défis futurs de l'agriculture valaisanne et se profile sur une gestion globale de durabilité des exploitations. Pour le domaine arboricole de Châteauneuf, l'axe prioritaire est le programme « durabilité des fruits de la Fruit Union Suisse ». Les domaines de production animale de Viège et de Châteauneuf sont officiellement reconnus en agriculture biologique. Le domaine viticole du Grand Brûlé et de Châteauneuf suit la démarche « Vin de la marque Valais » et compte 60 % des surfaces en viticulture biologique. Ces approches ont des exigences élevées en faveur de la biodiversité. Les domaines du Service de l'agriculture doivent aussi remplir d'autres

missions notamment pour le plan d'action cantonal pour la réduction des produits phytosanitaires et la recherche avec Agroscope.

Le Service de l'agriculture prévoit de conduire une analyse sur l'état des lieux, le potentiel et les mesures envisageables en matière de biodiversité sur les domaines étatiques afin d'améliorer encore leur caractère exemplaire.

Sion, le 25 janvier 2023